

Renseignements concernant le locataire

Nom-Prénom :
Adresse :
Date de naissance :
N° TEL :
N° Carte Nationale d'identité ou de passeport :
N° Permis : Date d'obtention : Préfecture :
Justificatif de domicile :
Lieu de destination :

Renseignements concernant le véhicule

Marque et type de véhicule :
Immatriculation :
Date de départ : Heure de départ : KM de départ :
Date de retour : Heure de retour : KM de retour :

Prix de la location

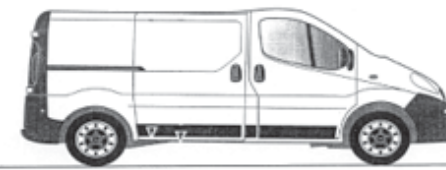
½ heure facturée.....9.00€
½ heure supplémentaire9.00€
Le prix de la location inclut 250 Kms. Le km supplémentaire sera facturé 0.40€.
Le prix de la location comprend les frais de carburant.
Dépôt de garantie de 1.500 € (MILLE CINQ CENTS EUROS)
Versement du dépôt de garantie : Chèque n°.....
CB N°..... Autorisation N°.....
Dépôt rendu le : (visa du locataire attestant de la restitution de son dépôt de garantie)
N° de facture ou ticket : / Valeur des marchandises : /
Montant de la location :

En cas de panne ou d'accident contacter votre magasin au :

Attention à la hauteur des Véhicules en cas de franchissement de certains aménagements routiers ou présents sur les parkings des magasins.

Date + signature

CLIENT :
N° de Contrat :
Véhicule :
Immat. :



OBSERVATIONS

Symbolisation des chocs :

XXX
CHOC
ENFONCEMENT

////
RAYURES
ERAFLURES

⊗
IMPACT
VERRE

Applicable à compter du 01 janvier 2022

Société NEOMARCHÉ au capital de 43.315.000€ immatriculée au RCS de MARSEILLE. Siren N° 844 499 203 Code NAF 4759A - N° TVA intracommunautaire : FR 52 844494203. Siège social : 565 avenue du Prado - 13008 Marseille. Siège administratif: 2290, route de Gémenos - CS 81442 - 13785 Aubaane Cedex

Nom du magasin:

Caractéristiques du véhicule :

Durée maximum de location : 4 heures

Les clés et le véhicule sont remis dans votre magasin ALINEA.

Tarifs :

9 € TTC la demi-heure (pour 250 kms (au-delà un forfait de 0.40€/km vous sera facturé). Ce tarif comprend les frais de carburant. Vous n'avez donc pas à refaire le plein au retour du véhicule.
20€ TTC par demi-heure de retard. Dépôt de garantie de 1.500€ à verser avant la remise des clés. En cas de vol du Véhicule (avec ou sans clés rendues), une indemnisation complémentaire sera demandée au Locataire pour couvrir la Franchise de l'assurance selon les précisions apportées aux articles 7.2 et 8 des Conditions Générales de Location figurant au verso du présent document.

Conditions Générales de Location de Véhicules utilitaires

En vigueur au 1er janvier 2022

Les présentes Conditions Générales de Location s'appliquent, sans restriction ni réserve, à l'ensemble des locations conclues entre la Société NEOMARCHÉ, dont le capital social est de 43.315.000 € ayant son siège social au 565 avenue du Prado - 13008 MARSEILLE, immatriculée au RCS de MARSEILLE sous le n° SIREN 844 494 203 (n° TVA intracommunautaire: FR 52 844494203) et son siège administratif à AUBAGNE (13785), 2290 route de Gémenos, CS 81442 (ci-après «ALINEA»), d'une part, et le locataire consommateur non professionnel tel que défini par le code de la Consommation (ci-après «Le Locataire»), d'autre part.

Article 1 - Définitions

Le Loueur : ALINEA.

Le Locataire : la personne physique qui signe le contrat de location et qui est le conducteur autorisé à conduire le Véhicule.

Véhicule : Véhicule utilitaire sans conducteur loué par le Locataire.

Dépôt de garantie : somme consignée entre les mains du Loueur le temps de la location. Cette somme est égale au montant de la franchise.

Franchise : somme due en cas de Dommages sur le Véhicule. La somme diffère en fonction du type de Dommages.

Dommages : Tout préjudice corporel ou matériel causé à un tiers ou sur le Véhicule loué, y compris les bris de glace.

Territoire : le Véhicule est autorisé à circuler uniquement en France métropolitaine.

Article 2 - Conditions de location

Le Locataire devra avoir au préalable effectué un achat au magasin ALINEA et devra fournir la preuve de cet achat lors de la prise de location. À l'aller (trajet du magasin ALINEA au domicile du Locataire), le Véhicule devra exclusivement transporter des marchandises achetées chez ALINEA sous peine de déchéance de la garantie d'assurance. Au retour (trajet du domicile du Locataire au magasin ALINEA), le Locataire pourra rapporter au magasin ALINEA des meubles destiné au partenariat conclu avec Eco-mobilier pour le recyclage des meubles.

Le Locataire devra avoir l'âge légal requis par la réglementation en vigueur et présenter un permis de conduire français ou reconnu en France, en cours de validité, correspondant à la catégorie du Véhicule loué. Le Locataire devra être titulaire de ce permis de conduire depuis au moins un an. Le Locataire doit aussi présenter un titre d'identité et un justificatif de domicile en France tel qu'une facture de moins de 3 mois (électricité, eau, gaz, téléphone), un avis d'imposition ou un certificat de non-imposition ou une attestation d'assurance logement ou un titre de propriété ou une quittance de loyer à son nom. S'il est logé chez un proche, une attestation d'hébergement avec une copie de la carte d'identité de la personne hébergeant le Locataire et une attestation de domicile au nom de cette personne. Cette lettre doit certifier que le Locataire habite chez ce proche depuis plus de 3 mois.

Article 3 - Modalités de réservation d'un Véhicule utilitaire

3.1. Réservation antérieure à l'achat

Le Locataire a la possibilité de réserver un Véhicule antérieurement à son achat effectué en magasin ou sur le site www.alinea.com, dans le cadre de l'offre de services « retrait gratuit en magasin ». Pour cela, il doit fournir son identité et son numéro de téléphone. En cas d'indisponibilité du Véhicule, ALINEA s'engage à prévenir le Locataire à l'avance si l'information est en sa possession. Dans le cas contraire, la responsabilité d'ALINEA ne pourra pas être recherchée. À titre commercial et en cas d'indisponibilité du Véhicule et d'absence d'information préalable du Locataire, ALINEA s'engage à rembourser les frais kilométriques du Locataire sur la base du barème fiscal en vigueur.

3.2. Réservation suite à un achat

Le Locataire peut décider de louer un Véhicule sans réservation préalable. Le Locataire doit se renseigner en magasin pour connaître l'heure limite de prise en location.

Article 4 – Durée de la location

La location se compte en demi-heure. La durée minimum de location est de 30 minutes et la durée maximum est de 4 heures. Le Véhicule devra être retourné par le Locataire avant la fermeture du magasin. En cas de dépassement de la durée initialement prévue, le Locataire s'engage à contacter le magasin ALINEA pour un accord préalable à tout allongement de la durée initiale sous peine de déchéance de l'assurance.

Article 5- Etat du Véhicule

5.1. Lors de la prise de possession du Véhicule

Lors de la prise de possession du Véhicule, un contrôle de l'état du Véhicule est effectué avec le Loueur. Cet état contradictoire est consigné par écrit. Il comporte l'état général du Véhicule ainsi que de tout le matériel accessoire (roue de secours, kit anti-crevaison, songles...). Le Locataire devra consigner l'ensemble de ses remarques concernant l'état du Véhicule et tout particulièrement les Dommages qu'il a déjà subis. Aucune réclamation concernant l'état du Véhicule initial sera admise après la signature de l'état initial.

5.2. Lors de la restitution du Véhicule

Lors de la restitution du Véhicule, un contrôle de l'état du Véhicule est consigné par écrit en comparaison avec l'état initial. En cas de Dommages sur le Véhicule non consignés lors de la prise de possession du Véhicule, le Locataire est considéré comme responsable du Dommge constaté et devra indemniser le Loueur dans la limite de la Franchise ou, à défaut, du coût réel des réparations nécessaires. Le Véhicule est loué propre, le Locataire s'engageant à le rendre dans le même état. À défaut, le coût de son nettoyage lui sera facturé à hauteur de 50€ TTC.

Article 6 - Utilisation du Véhicule

Le Locataire s'engage à utiliser le Véhicule dans le respect de la réglementation en vigueur particulièrement du Code de la route. Ils s'engage à ne pas conduire sous l'emprise de l'alcool, de la drogue ou toutes autres substances pouvant altérer le comportement lors de la conduite. En cas de demande des autorités judiciaires, le Locataire est informé qu'ALINEA sera tenu de transmettre ses coordonnées renseignées en page 1 du présent document.

Le Véhicule n'est autorisé à rouler qu'en France métropolitaine. En cas d'usage en dehors de ce territoire, le Locataire assume seul les risques et les conséquences des incidents ou des sinistres. Il ne sera couvert par aucune assurance.

Le Locataire s'engage à fermer correctement le Véhicule, à ne pas laisser les clés sur le contact et à activer l'ensemble des systèmes antivol.

En cas de panne, le Locataire s'engage à contacter le magasin ALINEA et à lui donner le lieu où se trouve le Véhicule. Il s'engage à ne pas abandonner le Véhicule sur place.

Le Locataire utilisera uniquement le Véhicule pour transporter ses achats effectués au magasin ALINEA jusqu'à son point de livraison et pour rapporter son ancien mobilier. Le Locataire ne pourra transporter des matières dangereuses, inflammables, explosives ou dégageant de mauvaises odeurs ou émanations susceptibles de provoquer des Dommages matériels ou non aux tiers ou au Véhicule. Le Locataire ne pourra pas utiliser le véhicule pour tracter un autre Véhicule, apprendre la conduite, participer à une compétition ou pour une opération publicitaire. Il devra conduire le Véhicule sur des voies carrossables et respecter la charge utile admissible.

L'attention du Locataire est portée sur les dimensions du Véhicule.

Le Véhicule doit être restitué dans le même magasin que sa prise en location. Aucun retour de Véhicule ne sera admis dans un autre magasin.

En cas de sinistre, le Locataire s'engage à faire un constat amiable et à le remettre au magasin ALINEA dans les 24 heures suivant la survenance du sinistre.

Article 7 - Tarif de la location

7.1. Tarif en vigueur

Le tarif en vigueur pour chaque location est celui mentionné dans les Conditions Générales de Location disponibles dans les magasins ALINEA et sur le site internet www.alinea.com, étant entendu que ce tarif est identique dans l'ensemble des magasins ALINEA. Tarifs: 9 € TTC la demi-heure pour 250 kms (au-delà, un forfait de 0.40€/km sera facturé). Ce tarif comprend les frais de carburant. Vous n'avez donc pas à refaire le plein au retour du Véhicule. 20€ TTC par demi-heure de retard. Dépôt de garantie de 1.500 € à verser avant la remise des clés. En cas de dommages sur les parties hautes du Véhicule ou de détournement de celui-ci, une indemnisation complémentaire sera demandée pour couvrir la Franchise de l'assurance selon les modalités décrites à l'article 7.2 ci-dessous.

7.2. Dépôt de garantie et modalités de paiement

Lors de la prise de possession du Véhicule, le Locataire verse un Dépôt de garantie (par chèque ou par carte bancaire uniquement) d'un montant de 1.500 €. Ce Dépôt sera restitué lors de la remise du Véhicule à condition que le Véhicule n'ait subi aucun Dommage. Dans le cas contraire, ce Dépôt sera encaissé par ALINEA dans les conditions prévues à l'article 8 ci-dessous. En cas de Dommages sur les parties hautes du Véhicule, le Locataire est d'ores et déjà couvert par le Dépôt de garantie qu'il a préalablement versé lors de la prise de possession du Véhicule. En revanche, en cas de vol du Véhicule avec clés rendues, le Locataire s'engage à verser à ALINEA une somme complémentaire de 1.500 € en plus du Dépôt de garantie initialement versé et, en l'absence de clés rendues ("détournement du Véhicule"), le Locataire devra verser à ALINEA une somme complémentaire de 2.000 € en plus du Dépôt de garantie initial, ces sommes complémentaires étant systématiquement facturées à ALINEA par son assureur.

Article 8 - Assurance responsabilités

Les garanties d'assurance accordées au Locataire ne peuvent en aucun cas être plus favorables à celles dont le Loueur bénéficie lui-même auprès de son assureur. Tous nos tarifs incluent une assurance Responsabilité Civile répondant à l'ensemble des obligations légales se rapportant à la responsabilité vis-à-vis des tiers et protégeant le Loueur ainsi que le conducteur à qui le Véhicule a été confié contre les réclamations émanant de tiers (y compris des passagers) en cas de Dommages matériels ou corporels commis durant l'utilisation du Véhicule. Elle couvre aussi le vol (mais uniquement s'il y a eu un dépôt de plainte par le Locataire et sous réserve que celui-ci soit en mesure de remettre au Loueur les clés du Véhicule), l'incendie (exclusion faite de l'incendie résultant de l'installation d'équipement(s) ou accessoire(s) divers sans l'autorisation du Loueur), les bris de glace et les Dommages au Véhicule.

En cas de sinistre, le Locataire doit en informer le Loueur dans un délai maximum de 24 heures suivant la survenance de cet événement, le Loueur étant lui-même tenu de déclarer ce sinistre à son assureur sous 48 heures.

Le Locataire n'est pas couvert en cas d'utilisation du Véhicule hors de la France métropolitaine, ni pour un usage non conforme à celui prévu par le contrat de location (ex : course automobile, conduite sur une aire inadaptée), ni pour des Dommages causés intentionnellement, ni pour des Dommages causés du fait de l'utilisation du Véhicule aux biens meubles et immeubles appartenant au Loueur ou au Locataire. Le Locataire n'est pas non plus couvert en cas de conduite du Véhicule sous l'emprise de boissons alcoolisées et/ou de substances toxiques, de quelque nature qu'elles soient.

L'assurance ne couvre pas non plus les Dommages aux marchandises transportées, ni les Dommages causés notamment par des matières inflammables, toxiques, explosives ou corrosives, ni le vol d'objet(s) personnel(s), d'équipement(s) ou d'accessoire(s), ni en cas de surcharge, de défaut d'arrimage ou de manutention, de non-respect du nombre maximum de passagers, de non-respect de la réglementation notamment routière, ni en cas d'émeutes ou de vandalisme, de sous-location, de transfert ou de prêt de Véhicule à une personne non prévue dans le contrat de location, ni en cas de traction du Véhicule lors d'une panne ou d'un accident de celui-ci.

Dès la prise de possession du Véhicule, le Locataire est responsable du Véhicule et notamment des Dommages qui pourraient être causés, sauf en cas de vice caché du Véhicule.

Lors de la prise de possession du Véhicule, le Locataire verse le Dépôt de garantie au Loueur mentionné à l'article 7 ci-dessus. Ce Dépôt de garantie sera encaissé en cas de Dommages sur le Véhicule. En cas de Dommages, de quelque nature que ce soit, sur le Véhicule ou causés dans le cadre de l'utilisation du Véhicule, le Locataire devra remettre au Loueur le constat amiable dûment rempli dans les 24 heures suivant sa survenance sous peine de déchéance de l'assurance. En cas de Dommages sans tiers, et si le montant des réparations est inférieur au montant de la Franchise, le Dépôt de garantie sera retenu par ALINEA jusqu'au règlement par le Locataire au Loueur de la facture de réparation. Dès le règlement de cette réparation, le Loueur rendra son Dépôt de garantie au Locataire. Le délai de règlement de la facture de réparation sera mentionné sur cette facture, le Locataire s'engageant à respecter ce délai de règlement. En l'absence de règlement dans ce délai, le Loueur pourra encaisser le Dépôt de garantie à titre de paiement définitif du sinistre. En cas de Dommage sans tiers, et si le montant des réparations est supérieur au montant de la Franchise, le Dépôt de garantie sera encaissé par le Loueur dès réception de la facture. En cas de sinistre avec un tiers, le Dépôt de garantie sera encaissé dès réception de la facture.

Récapitulatif des sommes dues par le Locataire en cas de Dommage(s) :

SINISTRES AVEC TIERS		SINISTRES SANS TIERS				
Responsable	Non Responsable	Dommages hors exclusions contractuelles dont bris de glace	Dommages partie haute (choc au dessus du pavillon du Véhicule)	Exclusions contractuelles	Vol total ou partiel (clés rendues)	Vol avec détournement du Véhicule (clés non rendues)
100% et 50%	0%	120 €	0 €	Hors franchise - Préjudice réel sans limitation	1.500 €	2.000 €
Frais de gestion : <ul style="list-style-type: none">- Si le montant du sinistre est inférieur à la Franchise : 72 € TTC de frais de gestion (pour un sinistre) à la charge du Locataire. - Pour le bris de glace : 30 € TTC de frais de gestion à la charge du Locataire.						

Article 9 - Données personnelles

Le traitement de vos données personnelles a pour finalité le traitement de votre demande de location, le traitement d'un éventuel sinistre ou d'une éventuelle infraction au Code de la route. Le délai de conservation de vos données est d'un an et trois mois à compter de la fin de la location. En cas de sinistre, les données nécessaires au traitement de celui-ci sont conservées maximum 10 ans à compter de la résolution du sinistre. Conformément à la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles et au Règlement Général (UE) 2016/679 sur la Protection des Données (RGPD), et dans les conditions prévues par ces textes, vous disposez notamment d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, à la portabilité, d'opposition et de limitation à l'égard des données personnelles vous concernant et d'un droit d'opposition à la réception d'offre commerciale. Vous pouvez exercer vos droits, par courriel, accompagné d'une copie recto/verso d'une pièce d'identité, à l'adresse : donnees-personnelles@alinea.com

Article 10 - Médiation - Litige

En cas de litige, ALINEA et le Locataire s'efforceront de trouver avant tout une solution amiable. A défaut, le Locataire aura la possibilité de saisir gratuitement le médiateur de la consommation dont relève ALINEA, à savoir AME CONSO, pour toute réclamation déposée par écrit auprès d'ALINEA depuis moins d'un an et pour laquelle aucune solution amiable n'aurait pu être trouvée. La saisine d'AME CONSO devra s'effectuer en complétant le formulaire prévu à cet effet sur le site internet de l'AME CONSO : www.mediationconso-ame.com ou par courrier adressée à AME CONSO, 11 Place Dauphine - 75001 PARIS. A défaut de recours au médiateur, le Locataire peut également saisir les juridictions compétentes.

Les présentes Conditions Générales de Location sont exclusivement soumises au droit français.

Article 11- Acceptation du Locataire

Le fait pour le Locataire de prendre en location un Véhicule utilitaire emporte adhésion et acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Location, ce qui est expressément reconnu par le Locataire, qui renonce, notamment, à se prévaloir de tout document contradictoire qui sera inopposable au Loueur.